

Programme pluriannuel d'entretien de l'Oise et de ses différents bras

TRANCHE 5

Compte-rendu de la réunion de chantier 25 juillet 2017

Lieu :	rue de la Papeterie 02240 Alaincourt (parking stade de foot) à 9h30
--------	---

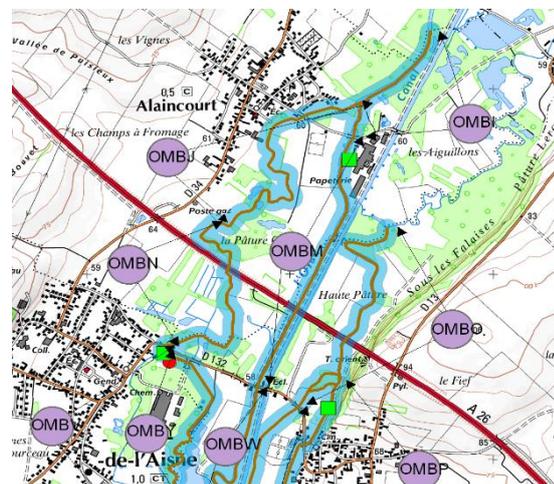
Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprise :
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'OISE AVAL AXONAISE	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques	Ets MASCITTI NINO SA

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
Jean-Michel MACHU	Président du syndicat	X		
Maurice THUET	1 ^{er} Vice-président	X		
Bruno GRADELET	2 ^{ème} Vice-Président	X		
Dominique MASCITTI	ETS MASCITTI NINO SA	X		
Marc MARECHALLE	Commune Alaincourt	X		
Richard DUBOIS	Commune de Brissay-Choigny	X		
Thierry DESMAZES	Commune de Brissy-Hamégicourt	X		
Rikia LEFEVRE	Chef de Projet ADERMAS		X	
Said HASSANE	ADERMAS		X	
Geoffrey PACAUD	Union des syndicats	X		
	Agence de l'eau Seine-Normandie		X	
	Entente Oise Aisne		X	
	Conseil Départemental		X	
	Direction Départementale des Territoires de l'Aisne		X	
	Fédération de l'Aisne pour la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique		X	

Cette réunion concerne l'avancement des travaux d'entretien de l'Oise et de ses différents bras (tranche 5). Ces travaux ont été confiés, après appel d'offres, à l'entreprise Ets. MASCITTI NINO SA. – (Siège Social : 6, rue des Bucherons – B.P. 78 – 02 602 VILLERS COTTERETS).

SITUATION ACTUELLE :

- Les travaux d'entretien de la ripisylve de la tranche 5 ont débuté le 17 juillet sur le tronçon OMBI au niveau d'Alaincourt.
- L'entreprise se situe désormais sur le bras de l'Oise à Alaincourt sur le tronçon OMBJ.
- Elle continue sur ce tronçon puis sur ce même bras au niveau du tronçon OMBN jusqu'à l'entrée de Moÿ-de-l'Aisne.



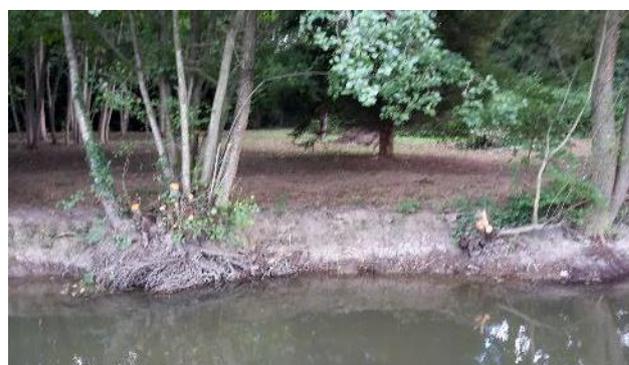
Localisation des travaux

DÉTAIL DES TRAVAUX :

- Les deux embâcles présents au début du tronçon OMBI ont été retirés
- L'entretien sélectif de la végétation a été opéré sur 700 m linéaire (tronçons OMBI et OMBJ)



Entretien sélectif de la végétation réalisé sur l'Oise



Entretien sélectif réalisé sur le bras de l'Oise

- Au niveau de l'érosion de berges, au bout de la rue de la Prélette à Alaincourt, l'entreprise a réalisé un aménagement de berges en génie végétal de type « tressage de saules ». Les saules vivants qui ont été implantés permettront de stabiliser durablement la berge. De la terre a été apportée afin de combler la fosse érosion et un talutage en pente douce a été opéré. Le site sera ensemencé avec un gazon spécial berge.
- En aval immédiat, un autre aménagement de berge, de type « peigne végétal » est également prévu. L'entreprise a mis en place des pieux de 3 m afin de délimiter l'emprise de cet aménagement. Cette délimitation a été validée au cours de la réunion de chantier. Le peigne végétal est une technique qui permet de piéger les sédiments transportés par le cours d'eau à l'intérieur un mélange gravo-terreux surmonté de branches et branchages compactés et liés entre eux. Un talutage de la berge actuelle sera effectuée afin de la relier avec le peigne végétal et ainsi combler la fosse. L'implantation de boutures de saules arbustifs (saules cendrés et marsault) finalisera l'aménagement.



Aménagement de berge réalisé : tressage de saules vivants



Aménagement de berge à réaliser : peigne végétal

- Ces travaux d'aménagement de berges seront terminés en fin de semaine 30.
- L'entretien sélectif de la végétation se poursuit jusqu'au 11 août 2017 sur le tronçon OMBN et OMBM.
- Des saules, dont de nombreuses branches avancent sur le cours d'eau, sont à tailler en aval immédiat de l'ancien lavoir de la commune d'Alaincourt.
- Des embâcles sont également à retirer sur le tronçon OMBN, en aval direct de l'autoroute A26.



Secteur à entretenir (arbres penchants)



Saule à tailler

REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Une carte des travaux a été envoyée aux mairies concernées pour affichage et information aux riverains. Il est d'ailleurs rappelé qu'une servitude doit être respectée pour le bon déroulement des travaux conformément à la déclaration d'intérêt général.
- En cours de chantier, l'entreprise informera dans la mesure du possible les riverains, de son passage au fur et à mesure de l'avancement des travaux pour compléter l'information faite par les communes.
- Le suivi de ces travaux fait l'objet de réunions de chantier hebdomadaires. Toute personne qui le souhaite peut y participer.
- Le marché passé avec l'entreprise MASCITTI NINO SA comporte une clause économique pour que 10% des travaux soient réalisés par une entreprise d'insertion. L'association d'insertion qui réalisera les 10% de travaux est l'ADERMAS.
- L'association d'insertion n'ayant pas de pelle, les arbres les plus gros ou dangereux seront laissés en place et marqués jusqu'au passage de l'entreprise MASCITTI NINO SA qui s'occupera d'abattre ces sujets. Il est donc normal que tout le travail ne soit pas toujours terminé suite au passage de l'association d'insertion. L'ADERMAS devrait débiter les travaux d'entretien qui lui ont été confiés en septembre.
- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux d'entretien du réseau hydrographique du Syndicat, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
 - M. Jean-Michel MACHU – Président du Syndicat 03.23.08.25.22
 - M. Dominique MASCITTI – Entreprise MASCITTI NINO SA 06.12.43.28.43
 - M. Geoffrey PACAUD – Union des syndicats 03.23.20.36.74

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION :

La prochaine réunion de chantier est prévue le **mardi 8 août 2017 à 09 H 30**, rue de la Papeterie à Alaincourt (parking stade de foot).

Le service technique,